

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 25 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

Absents excusés : Mmes HEYDENS Eddie (pouvoir à M. Dumez), LASKA Sandrine et MM BOUCHER Philippe (pouvoir à Mme Geffray), LENTIER Rémi

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

Date de la convocation : 18 avril 2024

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2024 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2024.

- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme LATAPIE Laurence est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLES (MAM) :**

➤ **Délibération 2024/02/01 : Plan de financement et demandes de subventions :**

M. le Maire présente le projet établi pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- Précise que l'estimatif est établi, suite à l'étude de faisabilité, comme suit :
  - Achat du bâtiment = 95 000 € HT,
  - Maîtrise d'œuvre = 46 776 € HT,
  - Bureau de contrôle technique = 3 898 € HT,
  - Bureau coordination SPS = 3 898 € HT,
  - Travaux = 389 802 € HT,

Soit un projet s'élevant à 539 374 €, montant qui sera pris pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.

- Sollicite une subvention au titre de la DETR, du Fonds Verts, de la CAF et du Contrat de Territoire de la Région BFC,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit :

○ DETR :	37.95 % de 457 374 €	=	173 573 €,
○ Fonds Verts :	25 % de 224 000 €	=	56 000 €,
○ Contrat de Territoire :	34.95 % de 389 802 €	=	136 236 €,
○ CAF		=	64 000 €,
○ Autofinancement		=	109 565 €,
- Précise que le projet sera inscrit au budget 2024,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

➤ **Modification du budget 2024 :**

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Séance levée à 19h30.

**Délibérations :**

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2024
- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- Délibération 2024/02/01 : CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLES (MAM) :  
Plan de financement et demandes de subventions
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Signatures :**

<p>Le Maire, <i>M. Patrick DUMEZ</i></p> 	<p>La secrétaire de séance, <i>Mme LATAPIE Laurence</i></p> 
--	--